

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 13 JUIN 2016
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

Madame Dominique Payette, mairesse, préside l'assemblée, et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

EST ABSENT :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Second projet de règlement numéro U-2016-08, règlement sur les permis et certificats.

ORDRE DU JOUR

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 ;
- 03- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016 ;
- 04- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016
- 05- Mot de la mairesse ;
- 06- Mot des conseillers ;
- 07- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer ;
 - c) Comptes à recevoir ;
- 08- Adoption du second projet de règlement numéro U-2016-08, règlement sur les permis et certificats de construction ;
- 09- Adoption du rapport annuel des activités de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- 10- Dépôt du rapport du MDDELCC sur le suivi de la qualité de l'eau 2015 ;
- 11- Embauche d'une technicienne administrative ;
- 12- Résolution d'appui au projet de développement domiciliaire des Immeubles des Monts inc. ;
- 13- Adjudication du contrat d'honoraires professionnels pour le mandat de plans et devis et surveillance dans le cadre des travaux PIQM-

- 14- Correspondance ;
- 15- Offre de service : expertise en air et odeurs (maison environnante) ;
- 16- Période de questions ;
- 17- Levée de l'assemblée

06-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-064 Il est proposé par Monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par Monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant dans varia :

Offre de service : expertise en air et odeurs (maison environnante)

06-16-02 Adoption du procès-verbal du 9 mai 2016

Résolution 2016-065 Il est proposé par Monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-05 séance ordinaire du 9 mai 2016.

06-16-03 Adoption du procès-verbal du 17 mai 2016

Résolution 2016-066 Il est proposé par Monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-05 séance extraordinaire du 17 mai 2016.

06-16-04 Adoption du procès-verbal du 24 mai 2016

Résolution 2016-067 Il est proposé par Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par Monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no 2016-05 séance extraordinaire du 24 mai 2016.

06-16-05 Mot de la mairesse

Retour sur la rencontre citoyenne

06-16-06 Mot des conseillers

Saint-Jean Baptiste (musique, jeux gonflables, hot-dogs, le vendredi 24 juin 2016) ;

Oeuvres du peintre Krieghoff.

06-16-07 Gestion administrative

a) Comptes à payer

Résolution 2016-068 ATTENDU QUE les comptes à payer au 13 juin 2016 et les factures payées totalisent un montant de 97 765.91 \$ incluant les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis ;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère , appuyé par Monsieur Bruce Wallace, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 mai 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

CERIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

b) Taxes à recevoir

Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 31 mai 2016 qui totalisent un montant de 27 379.32 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

06-16-08 Adoption du second projet de règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin de changer la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité.

Résolution 2016-069 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les tarifications, ainsi que les délais en vigueur pour les permis de construction des articles 49 et 50 du règlement U-2011-08;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juin à 19h00 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donnée le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le second projet est identique au premier projet adopté lors de la séance du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alexandre Morin, conseiller et appuyé par Monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 49 du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

49. ANNULATION ET CAUSE D'INVADILITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Un permis de construction est suspendu ou devient nul et sans effet dans les cas suivants :

- 1° les travaux ne sont pas commencés et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis;
- 2° les travaux sont discontinués sur une période de 1 an ou ne sont pas menés à terme et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis ;
- 3° le permis a été délivré sur la base d'un renseignement ou d'un document faux ou erroné;
- 4° les travaux ne sont pas réalisés conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ou aux conditions rattachées au permis;
- 5° une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable du fonctionnaire désigné;
- 6° les travaux relatifs à la finition extérieure du bâtiment ne sont pas terminés 3 ans suivant la date d'émission du permis de construction.

Dans ces cas, si le constructeur ou le requérant désire commencer ou compléter ses travaux, il doit se pourvoir d'un nouveau permis de construction.

2. L'article 50, du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

50. TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Les tarifs en vigueur pour l'émission d'un permis de construction sont établis selon les cas suivants :

- 1° nouveau bâtiment principal résidentiel : 250.00 \$
- 2° nouveau bâtiment principal commercial : 325.00 \$
- 3° nouveau bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 4° transformation d'un bâtiment principal : 25.00 \$
- 5° transformation d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 6° agrandissement d'un bâtiment principal : 125.00 \$
- 7° agrandissement d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 8° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une piscine creusée ou hors-terre, incluant une piscine gonflable d'une hauteur minimale de 1,4 mètres : 25 \$

9° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une antenne de télécommunication à titre d'usage principal: 25 \$.

06-16-09 Adoption du rapport annuel des activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Résolution 2016-070 ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier a annoncé l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 avril 2010 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC, tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie* ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire, et l'adopte tel que déposé.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Brian Ross, conseiller, et appuyé par Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 5, soit pour la période du 21 avril 2014 au 20 avril 2015 ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

06-16-10 Dépôt du rapport du MDDELCC sur le suivi de la qualité de l'eau 2015

Dépôt du rapport du MDDELCC sur le suivi de la qualité de l'eau en 2015.

06-16-11 Embauche d'une technicienne administrative

Résolution 2016-071 ATTENDU QU'il y a lieu de combler le poste de technicienne administrative considérant que madame Meyer était en remplacement de maladie de madame Beck et que cette dernière a remis sa démission;

ATTENDU QUE lors du dernier concours pour le remplacement de Catherine Beck pour son congé de maladie, peu de candidat possédait suffisamment d'expérience dans le domaine municipal pour combler le poste;

ATTENDU QUE le poste nécessite une très bonne expérience du milieu municipal ;

ATTENDU QUE la Ville a rencontré Madame Linda Généreux et qu'elle possède les aptitudes et l'expérience pour occuper le poste ;

Il est proposé par Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par Monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE soit embauchée Madame Linda Généreux au poste de secrétaire-comptable du service administratif à partir du 20 juin 2016 pour une période de probation de 3 mois, soit jusqu'au 20 septembre 2016 au taux horaire de 18,62 \$ à raison de 32 heures semaines ;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Linda Généreux au poste de technicienne administrative pour une période de probation de 3 mois à partir du 20 juin 2016.

06-16-12 Résolution d'appui au projet de développement domiciliaire des Immeubles des Monts inc.

Résolution 2016-072 ATTENDU QUE Les Immeubles des Monts ont présenté leur projet de développement domiciliaire au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU ne pourra cependant analyser le dossier tant que le RCI 2016 ne sera pas adopté ;

ATTENDU QUE les promoteurs des Immeubles des Monts souhaitent avoir l'appui de la municipalité pour faciliter la poursuite de leurs démarches envers la CMQ pour la réalisation de leur projet dans son ensemble ;

ATTENDU QUE le conseil est favorable et est prêt à analyser le dossier (sous recommandation de son CCU) en autant qu'il respecte le prochain RCI 2016 et les règlements municipaux en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Monsieur Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal appuie le projet de développement domiciliaire des Immeubles des Monts dans la mesure où le projet respecte la réglementation municipale en vigueur ainsi que le RCI 2016 à venir.

06-16-13 Adjudication du contrat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux PIQM-conduites

Résolution 2016-073 ATTENDU QUE la municipalité, suite à un processus d'appels d'offres par pondération et sur SEAO afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux dans le cadre du Programme PIQM-conduites, a reçu sept (7) soumissions de firmes d'ingénierie;

ATTENDU QU'un comité de sélection s'est réuni dans le but de réaliser la pondération des firmes selon les critères établis ;

ATTENDU le pointage final calculé en fonction du système de pondération obligatoire pour les appels d'offres par pondération ;

	Pointage intérimaire	Prix (\$)	Pointage final
• Tétra Tech QI inc.	96	229 720,05	6,3556
• CIMA	91	177 521,40	7,9427
• WSP	94	187 984,13	7,6602
• Génio	94	247 196,25	5,8253
• Stantec	94	191 663,33	7,5132
• Consultants Enviroconseil inc.	92	114 515,10	12,4001
• Assaini Conseil	67	-	-

ATTENDU QUE seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage de 70 et plus ont été ouvertes ;

ATTENDU QUE l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage est Consultants Enviroconseil, inc. avec 12,4001 points ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par Monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE soit accordé le contrat pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux dans le cadre du Programme PIQM-conduites à Consultants Enviroconseil inc., pour la somme de 114 515,10 \$ taxes incluses ;

QUE ce montant soit pris à même les dépenses avant règlement d'emprunt.

06-16-14 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

06-16-15 Offre de service : expertise en air et odeurs (maison environnante)

Résolution 2016-074 CONSIDÉRANT l'offre de service de Madame Elisabeth Lord, Ing. P. Eng. M. Sc., sur la qualité de l'air et des odeurs ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'avenue du Sous-Bois se plaignent d'odeurs olfactives importante et que cela constitue une nuisance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir les recommandations d'un expert pour remédier aux problèmes de nuisances ;

Il est proposé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate Madame Elisabeth Lord, ing. pour un montant de 1 900,00 \$, taxes exclues, pour la réalisation de la phase I de l'expertise proposée par Madame Lord dans son offre de service du 13 juin 2016.

06-16-16 Période de questions

- Des questions concernant le dossier du 4 avenue du Sous-Bois sont posées par les résidents du secteur. La municipalité explique les procédures qui ont été prises et qui seront prises concernant le dossier

INITIALES DU MAIRE

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

INITIALES DU SEC.-TRÈS.

2016-06

06-16-17 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-075 Il est proposé par Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyé par Monsieur Bruce Wallace et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h04.

Dominique Payette, mairesse

Josée Desmeules, directrice générale par intérim